

L'INITIATIVE DE L'AFRIQUE SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES



Minutes de la 8eme Réunion du Conseil d'Administration de l'Initiative de l'Afrique sur les Energies Renouvelables (AREI)

Conakry, Guinée, 11 Juin 2019

Chefs des délégations présentes

S.E. Prof. Alpha **CONDE**, Président du Conseil et Président de la Guinée
S.E. Idriss **DEBY ITNO**, Vice-Président du Conseil et Président du Tchad
S.E. Netumbo Nandi **NDAITWAH**, Membre du Conseil d'Administration et du
Conseil d'administration et Vice-Première Ministre de la Namibie
S.E. Dr Mohamed Moussa **OMRAN**, Vice-Ministre de l'Electricité et des
Energies Renouvelables d'Égypte
M. Cheick **BEDDA**, Représentant de la Commission de l'Infrastructure et de
l'Energie, Commission de l'Union Africaine (CUA)
M. M. Monojeet **PAL**, Représentant du Complexe Electricité, Energie,
Croissance Verte et Changement Climatique, Banque Africaine de
Développement (BAD)
M. Stefano **MANSERVISI**, Directeur Général, pour la Coopération Internationale
et le Développement, Commission Européenne (CE)
S.E. Madame Brigitte **Collet**, Ambassadeur Climat de la France représentant les 10
signataires de l'Accord de Paris à la COP21

Mot de bienvenue

Son Excellence le Président Alpha Condé, Président du Conseil
d'Administration de l'AREI a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil
et à tous les observateurs et a déclaré ouverte la réunion.

Adoption de l'agenda

Après l'adoption de l'ordre du jour, la Directrice de l'IDU a informé les Membres
du Conseil d'Administration de l'AREI que suite à la décision du dernier Conseil
d'Administration d'Addis Abeba, le Comité Technique Intérimaire a été mis en
place dans son ensemble ainsi - L'Union Européenne a désigné Monsieur Felice

Zaccheo, la France a désigné Madame Nastassja Hoffet, tous deux membres observateurs du CTI.

Il a été rappelé que la première des missions qui a été assignée au Comité Technique Intérimaire (CTI) est l'analyse des projets afin de les porter à adoption lors de deux Conseils d'Administration Extraordinaires dédiés uniquement à cela, le premier à Conakry à ce Conseil, le second à New-York en septembre 2019.

La Directrice de l'IDU a souligné la rigueur avec laquelle le CTI et particulièrement les points focaux ont travaillé, pour permettre la présentation des projets à adoption durant ce Conseil Extraordinaire, mais a rassuré que l'ensemble des autres points à traiter demandé par le Conseil le 10 février 2019 ont été analysés.

Ainsi, 3 réunions du CTI se sont tenues :

- La première du 1er au 3 Avril 2019 à Bruxelles,
- la seconde à Conakry du 28 au 30 et
- la troisième à Bruxelles 27 au 29 mai 2019.

L'analyse des projets pour adoption

A noter que le CTI a reçu 227 Projets pour analyse avant Proposition au Conseil d'Administration pour adoption.

L'analyse de l'identité juridique et du siège AREI

Le Conseil a été informé :

- de la rencontre Ministérielle qui s'est tenue le 10 Juin à Conakry et du travail qui a été fait durant cette ministérielle entre les points focaux régionaux et les Ministres de l'énergie des pays représentant les 5 régions, qui siègent au Conseil, afin que des recommandations complètes puissent être présentées lors du prochain Conseil Ordinaire de Niamey en Juillet prochain;
- que 3 pays membres sont intéressés pour abriter le siège à savoir l'Egypte, la Namibie et le Tchad sur proposition de leur points focaux et confirmation de leurs Ministres.

Le CTI et la présentation des projets

Les Recommandations du CTI relatives à la proposition d'adoption des projets ont été portées à la connaissance du Conseil avant les propositions d'adoption.

Lors des analyses, le CTI a constaté une faiblesse dans la gouvernance relative aux types de projets. En effet à ce jour, seules 2 catégories existent pour la répartition des projets :

A: Projets de production de l'Energie et de l'Efficacité Energétique

B: Projets de construction des infrastructures des réseaux

Une confusion régulière arrive puisqu'il devient difficile d'établir avec précision la répartition des montants.

Par conséquent :

a) En vue de couvrir toutes les possibilités d'intervention et ou d'appui en faveur du déploiement des énergies renouvelables en Afrique, le Comité Technique Intérimaire recommande:

- La création d'une catégorie « **C** » pour les projets de Renforcement des Capacités, d'Appui Politique et d'Assistance Technique concourant à la mise en œuvre des projets des catégories A et B;
- La création d'une catégorie « **D** » pour les projets de mise à disposition d'instruments financiers en faveur du déploiement des énergies renouvelables en Afrique.

b) Les Fonds et initiatives venant en additionnalite des capacités dédiées à l'AREI.

- Avec l'exemple du fonds Allemand d'un montant de 1 milliard € qui vient en complément des sommes initialement promises par l'Allemagne pour les Énergies Renouvelables lors de la COP 21, le CTI encourage le Conseil à accepter que ce fonds reste en gestion des règles et principes de l'Allemagne et vienne en additionnalité comme le prévoit la gouvernance.
- Avec l'exemple d'ElectriFI, une initiative de l'UE dédiée aux zones rurales enclavées et au genre dans le domaine des micro-projets dans les Énergies Renouvelables à forte valeur ajoutée sur le plan social qu'économique, le Comité Technique Intérimaire propose que de telles Initiatives soient soumises uniquement à labellisation à condition que les montants ne dépassent pas 5% de l'enveloppe totale du Partenaire.

104 projets proposés et menés par les pays africains bilatéralement avec les partenaires bi et multilatéraux, respectant les règles et critères de la gouvernance AREI, ont été portés pour adoption au Conseil d'Administration, ce pour une

contribution totale des partenaires de 3 348 Millions d'euros et une puissance de 2 922 MW. Tous ont été adoptés par le conseil et la répartition régionale en puissance desdits projets est la suivante:

- Afrique Australe – 96 MW
- Afrique Centrale – 449.4 MW
- Afrique de l'Est – 1 089,8 MW
- Afrique du Nord – 627 MW
- Afrique de l'Ouest – 401 MW
- Projets régionaux – 258,75 MW

La Présentation Générale de l'ensemble des projets proposés montrant la participation financière des partenaires face aux engagements pris lors de la COP 21 a été faite, après lecture des recommandations par le CTI et adoption par le Conseil.

Le nombre total de projets proposés à l'adoption par les partenaires avant analyse du CTI:

- l'Allemagne a pris un engagement de 2 milliard d'euros lors de la COP 21
Le CTI a présenté 25 projets pour une implication financière de: 1 031 millions d'euros et une capacité de : 1093 MW;
- La France un engagement de 2 milliard d'euros
Le CTI a présenté 36 projets pour une implication financière de: 1 789 millions d'euros et une capacité de : 1 240 MW (dont 457 MW ayant bénéficié du mécanisme de blending européen);
- L'Union Européenne un engagement de 1.5 milliard d'euros
Le CTI a présenté 46 projets pour une implication financière de : 528 millions d'euros de subventions, pour un volume financier total avec l'ensemble des partenaires concernés de 3 348 million d'euros. et une capacité de : 589 MW
Sur les 528 millions d'euros octroyés par l'UE, seuls 43.27 millions (permettant la réalisation d'une capacité de 49.3 MW) ont été réalisés hors mécanisme du Blending Européen tandis que 484.67 millions l'ont été à travers ce mécanisme du Blending qui favorise fortement le cofinancement de projets par les Etats membres européens grâce à l'effet catalyseur de la contribution de l'UE (Grant). Sur les 2.9 GW adoptés ce jour, 996 MW ont ainsi bénéficié de ce mécanisme européen.

A noter que le CTI a informé le Conseil que:

- 2 Projets ont été totalement rejetés et non présentés ne respectant pas les principes de l'AREI ;
- 123 projets restent à ce jour en attente d'information pour pouvoir être portés pour Proposition d'adoption au prochain Conseil d'administration Extraordinaire de New-York en septembre prochain.

La Directrice de l'IDU a insisté sur la recommandation du CTI relative à la labélisation de nouveaux projets car l'adoption par le Conseil n'est possible qu'après la labélisation.

La labélisation est donc essentielle c'est en ce sens que le CTI recommande l'accélération de la labélisation de projets par les pays afin de permettre au secteur privé de pouvoir pleinement jouer son rôle dans l'avenir en venant en additionnalité des investissements publics.

Ainsi la Guinée par la voix de son point focal a permis la labélisation par le CTI de 54 projets, le Tchad 14 projets par la voix de son point focal et 1 projet pour la Namibie par la voix de son point focal.

Par conséquent 69 projets supplémentaires ont été labélisés pour ce Conseil d'Administration Extraordinaire, projets qui sont accessibles depuis le 10 Juin 2019 sur le site internet d'AREI.

La prochaine période de labélisation par le CTI est prévue en juillet 2019 au Caire, lors de la rencontre régionale de l'Afrique du Nord.

Ainsi, chaque pays africain doit être une force de proposition sur ses priorités en matière d'énergie renouvelable et saisir l'AREI conséquemment puis impliquer les partenaires bi et multilatéraux et non que les partenaires soient force de proposition.

Par conséquent - le Président du Conseil d'Administration a souligné qu'il est indispensable de responsabiliser d'avantage les Ministres de l'Energie des pays membres du Conseil d'Administration afin que régionalement ils organisent des rencontres avec leurs homologues des autres pays de leurs sous-régions respectives afin que ces derniers désignent leurs points focaux nationaux, ce avant le Conseil d'Administration Extraordinaire de l'AREI de septembre à NY.

Il a exhorté l'Union Africaine à jouer son rôle en interpellant tous les pays sur le sujet de la nomination de leurs points focaux et de l'importance de l'AREI.

Le représentant de L'Union Africaine a présenté une position relative à la création d'un fonds AREI pour que les pays africains puissent s'impliquer davantage mais le représentant de l'Union Européenne a rappelé que ce sujet avait clairement été analysé lors de précédents Conseils et que le fonds AREI n'était plus à l'ordre du jour ce avec l'analyse et l'accord des Chefs d'Etat membres du Conseil d'Administration.

A noter que le Président Coordinateur du Conseil d'Administration de l'AREI, le Président Alpha Condé et le Président Idriss Deby ont tenu à rappeler aux membres du Conseil, au Comité Intérimaire et à l'IDU, ce que sont les fondamentaux de l'initiative de l'AREI, à savoir une initiative dans les Énergies Renouvelables pour l'Afrique et avec l'Afrique.